# Autorisation de prélèvement bancaire (PB)



Ce formulaire s'applique aux contrats d'assurance-vie, d'assurance de soins de longue durée, d'assurance maladies graves et de rente à provision cumulative.

Renseignements sur	le payeur (la	a personne	ou l'entité q	ui v	erse	les cotisations ou <sub>l</sub>	oaie les primes		
Indiquez tous les numéros de cor	ntrat auxquels s'app	lique cette dema	nde (xxxx,xxx-x)						
Prénom du payeur/de l'entité					Nom de famille du payeur				
Remplissez cette section soins de longue durée) e								aves et l'assurance de	
Date de naissance (jj-mm-aaaa)	Profession/pro	fession avant la r	etraite/activité princi	ipale					
Lien avec le propriétaire du conti		S'il s'agit d'une société : numéro S'il s'agit d'une d'enregistrement			S'il s'agit d'une société	e société : pays/province de constitution			
Adresse (numéro et rue) Nota : I	ndiquer une case po	ostale ou « poste 1	restante » n'est pas ac	ccepta	able.			Appartement ou bureau	
Ville		Province/État	Pa	ays		Code postal/Code zip	Numéro de téléphone		
Type de demande									
Sélectionnez la ou les options Utilisez le présent formulaire pour :									
Établissement d'un nouveau PB Établir un paiement mensue			uel	][					
Changement de payeur		Changer la personne ou l'entité qui verse les cotisations ou paie les primes.  Nota : Si vous demandez uniquement un changement de payeur, il n'est pas nécessaire de remplir les sections Renseignements sur la demande et Montants en souffrance (contrats d'assurance seulement) ci-après.							
Prélèvement unique	Faire un pré	Faire un prélèvement unique pour rembourser une avance, verser un paiement annuel et/ou les cotisations.							
Renseignements sur	la demande	<b>?</b>							
Nota : les retraits qui coi de la banque.	incident avec ı	un jour férié	ou un jour de f	fin d	e sem	naine seront effectués	le jour ouvrable	suivant ou à la discrétion	
Montant du prélèvement unique				\$	Date du prélèvement (jj-mm-aaaa)				
Montant total du prélèvement mensuel				\$	Date de début du prélèvement (jj-mm-aaaa)				
Indiquez comment le mo total du prélèvement.)	ontant du prél	èvement do	it être affecté a	aux d	contra	ats (les montants ci-de	essous doivent co	orrespondre au montant	
Numéro du contrat (xxxx,xxx-x)	Primes/coût de l'as	ssurance \$	Avance sur contrat		\$	Compte à intérêt quotidien (renten cours de capitalisation seulem			
Numéro du contrat (xxxx,xxx-x)	Primes/coût de l'as	ssurance \$	Avance sur contrat		\$	Compte à intérêt quotidien (rent en cours de capitalisation seulem			
						I			

## Montants en souffrance (contrats d'assurance seulement)

S'il y a des primes ou des montants en souffrance au titre d'un contrat, nous prélèverons automatiquement le montant en souffrance dans les 10 jours ouvrables suivant le traitement de la demande. À moins d'indications d'une autre date de prélèvement ou d'une autre méthode de paiement de votre part, nous mettrons le compte à jour.

Prélèvement pour régler les montants en souffrance		Date (jj-mm-aaaa)	Tout prélèvement effectué à partir des renseignements sur le nouveau PB sera effectué à la date indiquée.
Autre	Veuillez préciser (chèque ci-joint, avance automatique		Les montants en souffrance seront réglés en fonction de la méthode de paiement indiquée.

## Renseignements bancaires

İ		
	Joindre un chèque portant la mention « nul »	

#### **Autorisation**

Pour vous prévaloir du PB, vous devez accepter toutes les modalités de l'autorisation. Tous les payeurs du prélèvement bancaire (PB) acceptent ce qui suit :

- La Sun Life du Canada, compagnie d'assurance-vie peut effectuer en tout temps les prélèvements réguliers récurrents ou effectuer de temps à autre des prélèvements uniques sur le compte bancaire indiqué dans le présent formulaire ou sur tout compte que je peux/nous pouvons désigner dans l'avenir.
- Tous les prélèvements bancaires seront traités comme des prélèvements personnels aux termes des règles de Paiements Canada. Cela signifie que je dispose/nous disposons de 90 jours civils à compter de la date du traitement du prélèvement pour demander le remboursement de tout prélèvement non autorisé. Le montant du prélèvement est considéré comme variable aux termes des règles de Paiements Canada.
- Tout avis qui m'est/nous est destiné aux termes de la présente convention peut être envoyé à l'adresse du propriétaire du contrat la plus récente qui est consignée au dossier de la compagnie au moment de son envoi si je n'ai/nous n'avons pas fourni à la compagnie mon/notre adresse.
- Si un prélèvement n'est pas honoré, la compagnie peut mettre fin à la présente convention.
- Toutes les personnes dont la signature est requise pour ce compte ont signé la présente convention.
- La compagnie ne peut céder la présente autorisation, ni directement ni indirectement, par application de la loi, changement de contrôle ou autrement, sans me/nous donner un préavis écrit d'au moins 10 jours.
  - de cette autorisation avant le traitement du premier prélèvement; de tout prélèvement subséquent; et des changements du montant ou de la date des prélèvements apportés à ma/notre demande ou à celle de la compagnie.
- Je renonce/nous renonçons à l'exigence voulant que la compagnie m'avise/nous avise :

Les payeurs peuvent mettre fin à cette autorisation n'importe quand en donnant à la compagnie un préavis de 10 jours. Pour obtenir des précisions sur vos droits de résiliation, veuillez communiquer avec votre institution financière. Il est possible d'obtenir un spécimen du formulaire de résiliation sur le site Web <u>www.paiements.ca</u>. Vous avez certains recours si un prélèvement n'est pas conforme à la présente convention. Par exemple, vous avez le droit de recevoir le remboursement de tout prélèvement qui n'est pas autorisé par la présente convention de PB ou qui n'est pas conforme à celle-ci. Pour obtenir des précisions sur les recours possibles, veuillez communiquer avec votre institution financière ou visiter le site Web <u>www.paiements.ca</u>. Veuillez noter que nous facturons des frais de 25 \$ si votre compte n'est pas suffisamment provisionné pour payer le prélèvement par PB de l'assurance.

### Renseignements bancaires (suite)

## Protection des renseignements personnels

Notre raison d'être est d'aider nos Clients à atteindre une sécurité financière durable et un mode de vie sain. Nous recueillons, utilisons et divulguons des renseignements personnels sur vous pour : concevoir et offrir des produits et services pertinents; améliorer votre expérience et gérer nos activités; effectuer nos activités de tarification et d'administration et l'évaluation des dossiers de règlement; assurer une protection contre la fraude, les erreurs et les fausses déclarations; vous renseigner sur d'autres produits et services; satisfaire aux obligations légales et de sécurité. Nous obtenons ces renseignements directement de vous, lorsque vous utilisez nos produits et services, et d'autres sources. Nous conservons vos renseignements de façon confidentielle et uniquement pour la durée nécessaire. Les personnes qui peuvent y avoir accès comprennent nos employés, nos partenaires de distribution (tels que les conseillers), les fournisseurs de services, nos réassureurs et toute personne que vous aurez autorisée. Dans certains cas, à moins que cela soit interdit, ces personnes peuvent être établies à l'extérieur de votre province/territoire. Vos renseignements pourraient alors être régis par les lois en vigueur dans ces endroits. En tout temps, vous pouvez vous informer sur les renseignements contenus dans nos dossiers à votre sujet et, au besoin, les faire corriger. Sauf dans certains cas, vous pouvez retirer votre consentement. Toutefois, cela pourrait nous empêcher de vous fournir le produit ou le service demandé. Pour en savoir plus, lisez notre déclaration mondiale et nos principes directeurs locaux. Pour obtenir un exemplaire, consultez la page www.sunlife.ca/confidentialite ou appelez-nous.

Signature du payeur/de l'entité	Date (jj-mm-aaaa)
Y	,
^	
S'il s'agit d'une société, inclure le nom et le titre du signataire autorisé.	1